



FORMATION

Création, exécution et rupture du contrat de travail

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise
- Responsable et membre du service ressources humaines
- Personnel de l'entreprise ayant en charge la gestion du personnel
- Maximum 5 personnes par entreprise

Type de formation

Présentiel

Domaine de formation

Social et règles légales

Pré-requis

Aucun

Lieu

A convenir avec vous

Durée

1 journée

Tarif

1 500 € HT

OBJECTIFS

- Maîtriser la formation d'un contrat de travail
- Choisir les clauses adaptées aux besoins de l'entreprise
- Assurer le suivi de la vie du contrat de travail : durée du travail, entretien professionnel, etc.
- Connaître les motifs et modalités de la rupture d'un contrat de travail

PROGRAMME

La formation d'un contrat de travail

- Utiliser la bonne forme du contrat : CDD, CDI, temps plein, temps partiel, etc ;
- Repérer les clauses obligatoires, interdites ;
- Rédiger et comprendre le sens de la clause ;
- Mises en situation.

Les clauses adaptées aux besoins de l'entreprise

- S'interroger sur les besoins de l'entreprise ;
- Concevoir une clause facultative complexe : clause de non-concurrence, clause d'objectifs, etc. ;
- Echanges sur des cas réels d'entreprises.



FORMATION

Création, exécution et rupture du contrat de travail

Assurer le suivi de la vie du contrat de travail

- Connaître les obligations réciproques du salarié et de l'employeur ;
- Check-list des échéances RH annuelles du salarié ;
- Exercer son pouvoir disciplinaire.

Connaître les motifs et modalités de la rupture du contrat de travail

- Les motifs de rupture d'un CDI ;
- Les motifs de rupture d'un CDD ;
- Indemnité de rupture : méthode de calcul, régime social et fiscal ;
- Mises en situation.

INTERVENANTS

Camille GERIN, Juriste en droit social

Nathalie VERGRACHT, Juriste en droit social - Directrice de mission

PEDAGOGIE

- Formation individualisée tenant compte des besoins spécifiques de chaque entreprise ;
- Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur avec une alternance entre les apports théoriques, des exercices et des échanges avec l'intervenant et les participants ;
- Remise aux participants du support et de ses annexes après la formation ou avant sur demande ;
- Afin d'évaluer à chaud les acquis, un questionnaire d'auto-évaluation sera réalisé à la fin de la formation.

Ce plan de formation est donné à titre indicatif en termes de durée et de contenu. Il sera adapté en fonction des spécificités de l'entreprise et de la qualité des stagiaires. Cette formation pourra le cas échéant, faire l'objet d'un perfectionnement.